

**REPONSE A LA QUESTION ORALE SANS DEBAT**  
**de Monsieur Philippe KALTENBACH sur la réforme des statuts de**  
**l'association de prise en charge de la gestion de l'hôpital Foch de Suresne**

Monsieur le sénateur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de mon collègue le ministre de l'intérieur sur la situation de l'hôpital FOCH de Suresnes, établissement de santé privé d'intérêt collectif implanté dans les Hauts-de-Seine.

Le Ministre de l'intérieur et la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sont, tout comme vous, attentifs au bon fonctionnement de l'hôpital Foch et de la fondation. Nous comprenons aussi l'inquiétude des personnels.

Et c'est précisément pour ces raisons que l'IGAS et l'IGA ont mené une mission d'inspection conjointe. A l'issue de celle-ci, un rapport a été remis aux deux ministres en décembre 2013.

Ce rapport contient deux préconisations principales :

- la restitution par la fondation de sommes qui auraient dû revenir à l'association ;
- une refonte de la gouvernance, passant notamment par une réforme des statuts de la fondation.

Sur le premier point, et l'administratrice provisoire de l'association l'a confirmé à plusieurs reprises, la dette a été en quasi-totalité remboursée.

Sur le second point, le Gouvernement a entrepris de faire adopter de nouveaux statuts par la fondation. L'objectif est de mettre fin aux dysfonctionnements et de clarifier les relations entre la fondation et l'association, chacune devant agir conformément à son objet sans risque de confusion d'intérêts.

Ce travail est mené en lien avec le conseil d'administration de la fondation et son président. Le conseil d'administration de la fondation doit en effet approuver les nouveaux statuts, qu'il reviendra au ministre de l'intérieur de proposer au Premier ministre d'accepter après avis du Conseil d'Etat.

Ce travail est long et nécessite de nombreux échanges. Mais il est nécessaire. Dans leur fonction de tutelle des fondations reconnues d'utilité publique, les services du ministère de l'intérieur veillent attentivement à l'aboutissement de ce dossier, en lien avec ceux du ministère chargé de la santé et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Je tiens à cet égard à souligner qu'il appartient désormais à la fondation de prendre rapidement position sur de nouveaux statuts qui tiennent pleinement compte des recommandations de la mission d'inspection et préviennent, pour l'avenir, toute confusion d'intérêts entre la fondation et l'association. Il s'agit d'une condition impérative pour que le modèle d'organisation actuel comportant une fondation propriétaire et une association gestionnaire puisse continuer d'être approuvé par l'autorité publique. A défaut, celle-ci prendra ses

responsabilités, qui lui imposent de retenir une organisation à même d'assurer la pérennité de l'hôpital Foch, à laquelle le ministre de l'intérieur et la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits sont, tout comme vous, attachés en premier lieu.